

## Consignes d'installation

Veillez lire attentivement la notice d'installation avant de procéder au montage. Familiarisez-vous dans un premier temps avec les différents composants du système. Lors du montage, et en particulier lors de travaux effectués sur la toiture, veillez à respecter les dispositions applicables en matière de protection du travail et à observer les règlements en vigueur.

Seul un personnel spécialisé et formé est autorisé à procéder au montage. Pour toutes questions relatives aux formations, veuillez-vous adresser à Renusol Europe.

Assurez-vous également de bien disposer de la version la plus récente de la notice d'installation en consultant le site [www.renusol.com](http://www.renusol.com). Vous y trouverez également des versions traduites dans d'autres langues. Les illustrations et textes contenus dans la notice d'installation sont conformes au niveau des connaissances techniques en cours au moment de l'impression. Sous réserve d'erreurs d'impression et de modifications techniques. Les différentes instructions fournies sont essentiellement des recommandations basées sur l'état actuel des connaissances techniques. Elles reposent sur l'expérience acquise quant aux méthodes disponibles pour l'installation des systèmes Renusol Europe. Si vous devez tenir compte de particularités spécifiques à la toiture ou à la construction, veuillez demander l'avis d'experts tels que des couvreurs ou des spécialistes de la statique.

## Consignes de montage et de maintenance

Dès lors que le système de montage a correctement été installé, conformément aux instructions d'installation actuellement en vigueur et dans le respect des particularités spécifiques à la toiture ou à la construction, le produit est alors garanti pendant une période de 10 ans. Veuillez prendre connaissance des conditions de garantie figurant sous la rubrique « Téléchargement » de notre site Internet [www.renusol.com](http://www.renusol.com). Nous nous ferons également un plaisir de vous les envoyer sur demande.

La réalisation en bonne et due forme de travaux de maintenance, d'inspection et d'éventuels travaux de réparation sur le système de montage se conforme à la directive VdS 3145:2011-07.

Ces travaux incluent également les contrôles visuels effectués sur une base régulière ou suite à certains événements ou incidents ponctuels. Pour ce qui est des contrôles réguliers, nous recommandons de procéder, une fois par an, à une inspection visuelle tenant compte des éléments suivants :

présence de dommages sur l'ensemble des composants du système dus entre autres aux intempéries, aux animaux, aux saletés, aux dépôts, aux adhésions, à la végétation, aux pénétrations de toiture, à des problèmes d'étanchéité, de résistance ou de corrosion. Ce contrôle annuel doit également inclure une vérification des raccords à vis qu'il conviendra de resserrer conformément aux couples de serrage mentionnés dans la notice de montage.

Tout démontage éventuel du système devra être effectué dans l'ordre inverse des étapes décrites dans la notice de montage.